

Grandir, *découvrir,* s'épanouir

Le périscolaire et les
centres de loisirs des Lilas





Journée Uniday au Centre de loisirs

Des temps de vie *qui font grandir*

Avant l'école, après la classe, pendant la pause méridienne, les mercredis ou durant les vacances scolaires, les équipes périscolaires et du centre de loisirs accompagnent chaque jour les enfants des Lilas.

Complémentaires de l'école et de la famille, ces temps d'accueil constituent de véritables espaces de découverte, d'apprentissage, de jeu et de socialisation. Ils permettent aux enfants de grandir dans un environnement sécurisant, bienveillant et adapté à leur âge.

L'objectif : favoriser l'épanouissement de chaque enfant en respectant son rythme, ses besoins et sa personnalité.

1387 enfants accueilli-es chaque jour sur les temps périscolaires dans les écoles (matin, midi et soir)



463 enfants accueilli-es dans les 3 centres de loisirs les mercredis

Plus de 220 enfants fréquentent le centre de loisirs Jean-Jack Salles durant les vacances scolaires

118 professionnel·les au service des enfants



73% d'agent-es diplômé-es



Aucun-e vacataire



Une éducatrice spécialisée dédiée à l'inclusion des enfants porteurs de handicap

100% des équipes formées à la prévention des violences et à l'éducation bienveillante

L'été au Centre de loisirs



Une journée bien accompagnée

Tout au long de la journée (lundi, mardi, jeudi, vendredi), les enfants bénéficient d'un accueil adapté à leur âge et à leurs besoins.

→ Le matin : démarrer la journée en douceur

Avant la classe, les animateur-rices proposent des activités calmes favorisant un accueil individualisé et serein.

Horaires :

Maternelle : 7h30 - 8h25 Élémentaire : 7h30 - 8h30

Au moins 2 animateur-rices par école.

▶ Environ 60 enfants sont accueilli-es dans les écoles avant la classe.

→ Le midi : déjeuner, jouer, se détendre

Le temps méridien est un moment important de la journée. Il associe repas, détente et activités adaptées au rythme des enfants.

Horaires :

Maternelle : 11h40 - 13h40 Élémentaire : 11h30 - 13h30

▶ 1387 élèves sont accueillis durant la pause méridienne.

→ Le soir après la classe, place aux activités

Jeux, ateliers créatifs, lecture, activités sportives ou moments de détente : les enfants choisissent parmi de nombreuses propositions élaborées par les équipes d'animation.

Horaires :

Maternelle : 16h40 - 18h45 Élémentaire : 16h30 - 18h45

Départ possible à partir de 17h15

Études surveillées : 16h30 - 18h00

Les enfants peuvent ensuite rester au « post étude » jusqu'à 18h45.

▶ 423 élèves restent (en moyenne) pour l'accueil du soir après l'école.



TAUX D'ENCADREMENT



Accueil du midi :

- 1 animateur-riche ou Atsem pour 10 enfants en maternelle
- 1 animateur-riche pour 20 enfants en élémentaire

Accueil du soir :

- 1 animateur-riche pour 10 enfants en maternelle
- 1 animateur-riche pour 14 enfants en élémentaire



Les mercredis et pendant *les vacances* : l'aventure dans les centres de loisirs !

Les centres de loisirs permettent aux enfants de vivre des expériences riches et variées dans un cadre convivial et sécurisé.

→ Les mercredis

Accueil sur trois sites :

- ▶ Jean-Jack-Salles ▶ Victor-Hugo
- ▶ Romain-Rolland

Formules proposées :

Journée complète :	8h - 18h45
Matin avec repas :	8h - 13h15
Après-midi sans repas :	13h15 - 18h45

→ Pendant les vacances scolaires

Accueil sur le site

- ▶ Jean-Jack-Salles.

Formule proposée :

Journée complète uniquement :	8h - 18h45
----------------------------------	------------

Possibilité pour les familles de récupérer les enfants à partir de 16h30

UN ENCADREMENT ADAPTÉ À CHAQUE GROUPE D'ÂGE

Mercredis et vacances :

- 1 animateur-riche pour 8 enfants en maternelle
- 1 animateur-riche pour 12 enfants en élémentaire

Juillet - août :

- 1 animateur-riche pour 6,5 enfants en maternelle
- 1 animateur-riche pour 10 enfants en élémentaire



UNE NAVETTE DE TRANSPORT PENSÉE POUR LES FAMILLES

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accompagné-es au centre de loisirs dans un car municipal, encadrés par des animateur-trices.



**1^{er} arrêt avenue du
Maréchal Juin (près
de la clinique des
Lilas) :**

8h05	8h35
------	------

**2^{ème} arrêt rue des
Bruyères :**

8h15	8h45
------	------

arrivée au centre :

8h25	8h55
------	------

« Le service périscolaire et le centre de loisirs
sont de véritables lieux d'apprentissage,
de découverte et de sociabilisation »



118 professionnel·les au service des enfants

La qualité de l'accueil repose avant tout sur l'engagement des équipes.

Aux Lilas, 118 agent-es assurent chaque jour l'encadrement et l'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

→ Des équipes stables et qualifiées

La stabilité des équipes constitue un atout majeur pour les enfants et leurs familles. Parmi les animateur·rices et responsables, 77 travaillent à plus de 80 % d'un temps complet, 22 à moins de 80 %, ce qui explique la stabilité des équipes.

▶ **73 % des professionnel·les sont diplômé·es, bien davantage que ce qu'exige la réglementation (50%).**

La Ville n'a pas recours à des agent-es vacataires.

Au-delà des heures d'animation et d'accueil des enfants, les animateur·rices participent à des temps de travail hebdomadaires en équipe. Des temps d'échange, de réflexion et de coordination qui permettent d'évaluer les actions réalisées, ajuster les pratiques si nécessaire et garantir la dynamique de l'équipe.

Des équipes stables, expérimentées et présentes toute l'année auprès des enfants.

UNE ÉQUIPE DE COORDINATION DÉDIÉE

- 1 chef de pôle
- 3 coordinateur·rices
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 référent administratif



CHIFFRES-CLÉS

- 90 animateur·rices
- 19 Atsem
- 9 responsables périscolaires
- 80 titulaires
- 7 CDI
- 31 CDD

Des équipes qui se forment pour mieux accompagner

La qualité éducative repose également sur la formation continue des professionnel·les.

Tout au long de l'année, les équipes participent à des formations, des ateliers et des temps d'échanges de pratiques.

THÉMATIQUES DE FORMATION



- lutte contre le harcèlement
- posture éducative
- prévention des violences et des maltraitements
- égalité et lutte contre les discriminations

CHIFFRES-CLÉS

100 % des agent·es formé·es à la prévention des violences et maltraitements envers les enfants
100 % sensibilisé·es à l'égalité filles-garçons
97 % formé·es à l'autorité bienveillante

Formation des animatrices et animateurs à la lecture pour les jeunes enfants



Atelier de sensibilisation au handicap

Pour que chaque enfant trouve sa place

L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques est une priorité.

La Ville a recruté une éducatrice spécialisée et des animateur·rices référent·es afin de garantir un accompagnement adapté et une inclusion réussie. Chaque situation est étudiée individuellement en lien avec les familles et les partenaires concernés.

→ Une inclusion au quotidien

L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques repose sur quatre principes :

- favoriser la participation de toutes et tous ;
- garantir l'égalité d'accès aux activités ;
- respecter le rythme et les besoins de chacun·e ;
- offrir un cadre bienveillant et sécurisant.

Les activités, les espaces et les modalités d'accueil peuvent être adaptés lorsque c'est nécessaire. Des temps réguliers de formation, de sensibilisation et d'échanges de pratiques sont mis en place pour renforcer les compétences des équipes sur les questions liées au handicap, aux troubles du développement ou aux besoins éducatifs particuliers. Ils renforcent l'accompagnement dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Les accompagnements sont régulièrement ajustés en fonction de l'évolution des besoins de chaque enfant. Rencontres avec les familles, échanges avec les partenaires éducatifs et protocoles individualisés permettent d'apporter les réponses les plus adaptées à chaque enfant.

Les familles dont un enfant est en situation de handicap ou présente des besoins spécifiques sont invitées à prendre contact avec le centre de loisirs en amont de l'accueil, afin que celui-ci soit préparé dans les meilleures conditions.





Préparation de la Journée des droits de l'enfant

Apprendre autrement, *chaque jour*

Chaque structure met en œuvre un projet pédagogique construit à partir des orientations éducatives de la Ville.

→ **Les activités proposées visent à développer :**

- l'autonomie ;
- la créativité ;
- la socialisation ;
- le vivre-ensemble.

Les animateur-rices conçoivent des projets adaptés à l'âge et aux centres d'intérêt des enfants. Des sorties culturelles, sportives ou de loisirs ouvrent les enfants sur l'extérieur et diversifient les expériences.

Des activités pour *découvrir*, créer et partager

→ **Tout au long de l'année, les enfants participent à de nombreuses activités :**

- activités sportives ;
- ateliers artistiques ;
- théâtre ;
- grands jeux ;
- sorties culturelles ;
- découvertes nature.

« **Des activités encadrées par une équipe d'animation qualifiée et diplômée** »



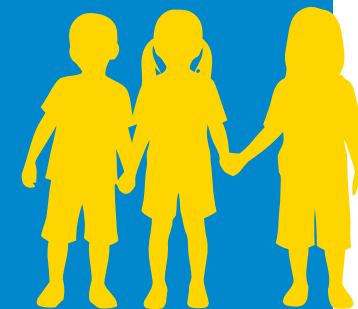
Kermesse du centre de loisirs

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Les équipes développent régulièrement des projets autour de :

- la laïcité ;
- le handicap ;
- le développement durable ;
- les droits de l'enfant ;
- Uniday...

Chaque année, une fête périscolaire est organisée dans chaque école ainsi qu'une grande kermesse au centre de loisirs. Des événements qui valorisent les projets réalisés, l'implication des enfants et le travail des équipes.





Des partenariats qui enrichissent *les projets*

Pour diversifier les activités proposées aux enfants, le service périscolaire développe de nombreux partenariats.

Ces collaborations permettent aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques et de s'ouvrir à d'autres univers.

Réalisation d'un court métrage

Atelier avec le Cirque Electrique



EXEMPLES



- Cirque électrique
- Initiation à la langue des signes
- Capoeira
- Projets culturels et sportifs...



La protection des enfants : un engagement quotidien

La sécurité physique, morale et affective des enfants guide l'action des équipes.

Chaque recrutement donne lieu à des vérifications approfondies : diplômes, expériences, entretien, casier judiciaire et contrôles réglementaires.

Des règles strictes encadrent l'exercice professionnel afin de garantir la protection des enfants dans toutes les situations. Les équipes ont pour consigne de ne jamais rester seul-es avec un enfant

dans un espace isolé ou fermé (dortoirs, sanitaires, salles fermées). Cette règle s'applique également durant les temps d'hygiène et de change

► Des procédures adaptées en cas de signalement

Tout membre du personnel périscolaire est tenu d'informer immédiatement sa hiérarchie de tout incident ou de tout signalement de harcèlement ou de violence impliquant un-e enfant, lesquels peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes).

Toute violence qui impliquerait un membre du personnel entraînerait une suspension immédiate en cas de doute, un signalement au Procureur de la République et/ou, l'ouverture d'une enquête administrative

ENTENDRE LA PAROLE DES ENFANTS

La Ville envisage d'expérimenter un dispositif, en partenariat avec une structure spécialisée, permettant un recueil libre et anonyme de la parole des enfants qui sera ensuite traitée par des professionnel·les qualifié·és et à laquelle il sera donné les suites appropriées.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Une inscription auprès du service *Éducation et temps de l'Enfant* est obligatoire pour bénéficier des activités périscolaires et extrascolaires.

Les inscriptions ont lieu chaque année de début juin à fin août pour la rentrée de septembre.

Pour s'inscrire, il faut remplir la fiche d'inscription (disponible dans tous les accueils périscolaires et sur portail-familles.leslilas.fr) et la retourner complétée, avec la photo au service Education :

- **Sur place** : annexe Jane Vialle derrière la Mairie (fermée le jeudi matin)
- **Par courrier postal** : 96 rue de Paris - 93260 Les Lilas
- **Par mail à education@leslilas.fr**

Une fois l'inscription réalisée, aucune réservation préalable n'est nécessaire pour fréquenter les accueils périscolaires ou le centre de loisirs.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Retrouvez l'ensemble des modalités et tarifs sur le *Portail familles*.

Adresse utiles et contacts

Service périscolaire et centre de loisirs Jean-Jack-Salles

Avenue du Président-Robert-Schuman - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 41 83 00 45

Service Éducation et Temps de l'Enfant - Annexe Jane-Vialle

Square Georges-Valbon

Tél. : 01 72 03 17 13 - Courriel : education@leslilas.fr

Portail Familles : portail-familles.leslilas.fr

Site internet : ville-leslilas.fr (rubrique enfance jeunesse)